



APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

Recrutement d'un Consultant Individuel chargé de préparer et d'organiser la tenue de la quatrième réunion statutaire du CRSPAO

Ouverture de l'appel : 12/03/2018

Clôture de l'appel : 20/03/2018

AMI N° 09-2018

1. Le Conseil Ouest et Centre Africain Pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) a l'intention de recruter un consultant pour préparer et organiser la tenue de la quatrième réunion statutaire du CRSPAO.
2. L'objectif de cette mission est de développer un avant-projet de Règlement d'Exécution pour l'importation et l'exportation des semences en Afrique de l'Ouest.
3. Les tâches à réaliser ainsi que d'autres informations relatives à la conduite de la mission sont détaillées dans les termes de références ci-joints.
4. Le Directeur Exécutif du CORAF/WECARD invite les consultants ayant le profil recherché comme indiqué dans les termes de référence à manifester leur intérêt pour cet appel.
5. Les consultants individuels intéressés devront fournir un dossier de manifestation d'intérêts composé de : (i) les références concernant l'exécution et l'expérience de prestations similaires (ii) et leur CV actualisé.

6. La mission sera de 20 hommes jours pour la préparation et l'organisation de la réunion statutaire du CRSPAO.
7. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives : « Sélection et Emploi de Consultants dans le cadre des prêts de BIRD, des crédits de AID et les subventions par les Emprunteurs de la Banque mondiale », datées janvier. 2011, révisées en juillet 2014.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD en envoyant des correspondances au Coordonnateur Régional du PPAAO/WAAPP du CORAF par e-mail à l'adresse n.lamien@coraf.org de 8h à 12h et de 15h à 17h GMT.
9. Les manifestations d'intérêts doivent être soumises par e-mail à l'adresse procurement@coraf.org **le 20/03/2018 à 10h00 GMT au plus tard.**

Dr Abdou TENKOUANO

Directeur Exécutif
CORAF/WECARD



Termes de Références

Préparation et organisation de la Quatrième Réunion Statutaire du Comité Régional des Semences & Plants de l'Afrique de l'Ouest (CRSPA0)

1. Introduction

1.1 En août 2012, le taux d'approvisionnement en semences certifiées de qualité pour les principales cultures céréalières et légumineuses, en Afrique de l'Ouest, était autour de 12%. Les causes liées à ce faible taux d'utilisation de semences certifiées sont, entre autres : (i) la faible capacité technique et financière des Unités de production des semences des Institutions de Recherche Agricoles, à assurer la disponibilité de semences de prébase de qualité standard ; (ii) la faible capacité des entreprises semencières locales, à produire les semences de base et certifiées de qualité standard ; (iii) l'absence d'outil de planification de la demande en semences et de systèmes d'information sur le marché ; (v) le faible niveau de mise en œuvre du Règlement Semencier Régional Harmonisé par les Etats membres, (vi) la capacité limitée du secteur privé, y compris les Associations Nationales du Commerce des Semences (ANCS), à jouer pleinement leur rôle de chef de file de l'industrie semencière régionale.

1.2 Le Programme Semencier pour l'Afrique de l'Ouest (PSAO/WASP), une initiative quinquennale (31 août 2012-31 juillet 2017) a été mise en œuvre par le CORAF et un Consortium de partenaires, avec l'appui financier de la Mission de l'USAID pour l'Afrique de l'Ouest. Le programme visait à accroître la production et la disponibilité en semences certifiées de qualité, de 12% à 25% sur la durée du programme. Il a été réalisé à travers les quatre résultats suivants : (i) une alliance inclusive et opérationnelle mise en place ; (ii) une politique régionale semencière mise en œuvre, pour faciliter le commerce des semences entre les Etats de l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS ; (iii) des quantités suffisantes de semences de prébase de nouvelles variétés végétales climato-intelligentes produites ; (iv) une production et un approvisionnement régulier en semences de base et certifiées de qualité standard de nouvelles variétés végétales climato-intelligentes accrues et une capacité des ANCS renforcées. Si le Programme s'est focalisé sur les pays cibles que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Sénégal, les activités relatives à la mise en œuvre de la réglementation semencière régionale harmonisée ont couvert l'ensemble des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO, plus la Mauritanie et le Tchad.

1.3 Grâce à un appui financier additionnel du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) de la Banque Mondiale et de l'USAID, trois (3) autres projets ont été mis en œuvre, dans le cadre du PSAO/WASP. Il s'agit de : (a) un projet d'appui au Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), pour la commercialisation de semences des principales cultures céréalières et légumineuses ; (b) une initiative semencière de deux ans, pour assister les trois pays (Guinée, Libéria et la Sierra Léone) affectés par la Maladie à Virus d'Ebola ; et (c) un projet de deux ans, pour la mise à l'échelle de l'approvisionnement en semences de riz dans la région. Grâce à ces initiatives et au rôle de coordination du CORAF, des résultats significatifs ont été réalisés dans la création d'un environnement favorable, la mise en réseau des différentes parties prenantes et le renforcement des capacités des secteurs public et privé, pour faciliter et accroître de 12% à 25%, la disponibilité et l'utilisation de semences certifiées de qualité standard dans la région. Les résultats majeurs, les défis et les enseignements tirés de ces cinq années de mise en œuvre du PSAO/WASP, ont été documentés dans le rapport final du programme.

1.4 Par ailleurs, suite à différentes concertations des trois Organisations Inter-Gouvernementales (OIG : CEDEAO, UEMOA et CILSS), en 2014 et en 2017, elles ont convenu de mettre en place : (i) un seul et unique Comité Régional, ci-après dénommé Comité Régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest (CRSPAO) ci-après désigné par « le Comité », en lieu et place du Comité Ouest-Africain des Semences (COASem) de la CEDEAO et du Comité Régional des Semences de l'Union (CRSU) de l'UEMOA et (ii) un seul et unique Catalogue Régional, ci-après dénommé Catalogue Régional des Espèces et Variétés Végétales de l'Afrique de l'Ouest (CREVAO), en lieu et place du Catalogue Ouest-Africain des Espèces et Variétés Végétales (COAfEV) de la CEDEAO et du Catalogue Régional des Espèces et Variétés Végétales de l'Union (CREVU) de l'UEMOA. Ces organe et instrument sont commun à l'ensemble des 17 Etats membres de l'Accord de coopération dans le domaine des Semences¹, entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS, signé à Ouagadougou, Burkina Faso, le 8 septembre 2017.

1.5 Le présent appel à manifestation d'intérêt entre dans le cadre : (i) de l'organisation de la réunion statutaire du CRSPAO, lieu de partage et de consolidation des acquis des Comités Nationaux des Semences des Etats membres, en matière de mise en œuvre du Règlement Semencier Régional Harmonisé. Le soutien du PPAAO/WAAPP à l'organisation de la quatrième session du CRSPAO entre dans le cadre de la création des conditions favorables au développement d'une industrie semencière régionale forte, à travers la mise en œuvre des dispositions du Règlement Semencier Régional Harmonisé.

2. Objectif de la Consultation

2.1 Il s'agira pour le Consultant de préparer et organiser la tenue de la quatrième réunion statutaire du CRSPAO.

¹ Accord de Coopération dans le Domaine des Semences entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS, signé le 8 septembre 2017, à Ouagadougou, Burkina Faso, avec un Secrétariat Permanent placé sous la responsabilité du CORAF/WECARD (cf. Article 8.1), pour le compte de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS (cf. Article 8.3).

3. Résultats attendus

3.1 Les résultats attendus sont une Quatrième Réunion Statutaire du CRSPAO organisée dans le respect des procédures, conformément aux dispositions de ses règlements intérieur et d'exécution.

4. Responsabilités du Consultant

4.1 Organisation de la Quatrième Réunion Statutaire du CRSPAO

i) préparer la note conceptuelle de la réunion et la partager avec le président du CRSPAO et le CORAF ;

ii) préparer la liste des différents participants à la réunion (membres statutaires, observateurs et personnes ressources et secrétariat permanent) à soumettre à la validation du DRI et du DE/CORAF ;

iii) préparer, avec la Comptable du CORAF, le projet de budget global et le répartir entre les différents sponsors du CRSPAO, avec les projets de lettres de transmission pour l'approbation du DRI et la signature du Directeur Exécutif du CORAF ;

iv) préparer un courrier à l'ensemble des participants potentiels, pour les tenir informer de la nouvelle date et du lieu de tenue de cette quatrième session du CRSPAO ;

v) préparer l'ensemble des projets de lettre d'invitation, à soumettre à l'approbation et à la signature du Directeur Exécutif du CORAF ;

vi) préparer, avec l'assistante du CORAF, la note d'information sur les arrangements de voyage et la logistique ;

vii) préparer le projet d'agenda de la réunion avec le président du CRSPAO et le CORAF ;

viii) préparer le projet de modèle de rapport-pays et le courrier d'envoi dudit modèle directement aux 17 pays parties prenantes ;

ix) coordonner le travail du secrétariat de la réunion et éditer le rapport final de cette quatrième réunion statutaire ;

x) travailler avec le service communication du CORAF sur le type de badges et avec le pays d'accueil sur la bannière de cette quatrième réunion du CRSPAO.

5. Documentation à mettre à la disposition du Consultant

5.1 les règlements semenciers C/REG.4/05/2008/CEDEAO et N°03/2009/CM/UEMOA ;

5.2 le règlement n°007/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA ;

5.3 les règlements d'exécution portant organisation du catalogue ;

5.4 les règlements d'exécution portant règlements techniques annexes relatifs aux modalités d'exercice du contrôle de la qualité et de la certification des semences en Afrique de l'Ouest ;

5.5 le règlement d'exécution relatifs aux attributions, à l'organisation, au fonctionnement et au financement du CRSPAO ;

5.6 l'accord de coopération dans le domaine des semences, entre la CEDEA, l'UEMOA et le CILSS ;

5.7 Les manuels de procédures pour : (i) l'inscription au catalogue, le contrôle de qualité et certification des semences et pour l'importation et exportation des semences.

6. Durée de la mission

6.1 La mission sera de 20 hommes jours pour la préparation et l'organisation de la réunion statutaire du CRSPAO.

6.2 Elle s'étendra du **09 avril au 31 mai 2018**. Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le Directeur de la Recherche et de l'Innovation. Le rapport final édité de la Quatrième session devra être soumis au Client une semaine après la fin de la 4^{ème} session du CRSPAO, soit le **7 juin 2018**, au plus tard.

7. Qualifications exigées

7.1 Ce poste devra être tenu par un titulaire d'un doctorat (PhD) ou d'un Master en Amélioration des plantes, Agronomie, Technologie des semences ou tout autre domaine associé ;

7.2 Il/elle devra avoir des connaissances avérées en recherche et développement agricoles et sur les systèmes semenciers en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il/elle devra avoir travaillé au moins 10 ans dans le secteur de la recherche et développement agricoles et 10 ans d'expérience sur les politiques semencières/agricoles et les services règlementaires ;

7.3 Il/elle devra disposer d'aptitude à promouvoir le Règlement CEDEAO C/REG.4/05/2008, portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants ;

7.4 Il/elle devra avoir des connaissances avérées en matière de procédures d'inscription des variétés au catalogue national/régional des espèces et variétés végétales (conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité ou d'identification – examen DHS, et de l'épreuve de valeur agronomique, technologique et environnementale – épreuve VATE, ainsi que des procédures de contrôle de qualité et de certification des semences ;

7.5 Il/elle devra avoir des connaissances avérées en matière de recherche et de développement agricoles, d'amélioration des plantes, de gestion des ressources phylogénétiques ou système semencier en Afrique de l'Ouest et du Centre ;

7.6 Il/elle devra être un(e) professionnel(le) expérimenté(e) avec une grande expérience technique et managériale de programmes de développement agricole, de préférence dans l'industrie semencière en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre ;

7.7 Il/elle devra disposer d'aptitude à travailler avec, coordonner et inspirer une équipe multidisciplinaire et multiculturelle, dans un environnement multipartenaire, et à engager un dialogue politique de haut niveau avec les clients ;

7.8 Il/elle devra disposer d'aptitude à faciliter la génération de connaissances et la gestion basée sur les résultats dans le contexte de l'agenda de la CEDEAO, de l'UEMOA, du CILSS et du CORAF ;

7.9 Il/elle devra disposer d'aptitude à contribuer au maintien d'un environnement de travail constructif et de relations de travail excellentes avec les parties prenantes internes et externes ;

7.10 Il/elle devra disposer d'aptitude et de volonté à voyager de manière intensive dans la sous-région et au niveau international ;

7.11 Il/elle devra avoir une bonne connaissance de l'outil informatique avec une parfaite maîtrise du paquet Microsoft Office, être bien organisé, avec une bonne aptitude à planifier, à résoudre les problèmes, à bien écrire et éditer des documents scientifiques et/ou des documents en général ;

7.12 Il/elle devra disposer d'une aptitude à écrire et parler anglais et français au niveau "A" dans une langue et au moins au niveau moyen "B" dans l'autre. Une connaissance du portugais pourrait être un avantage additionnel.

Le candidat doit être un ressortissant d'un pays membre du CORAF.